



LIEU HISTORIQUE NATIONAL
DU CANADA DE LA

MAISON-DE- SIR-JOHN-JOHNSON

Plan directeur



Parcs
Canada

Parks
Canada

Canada

LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DE LA

MAISON-DE-
SIR-JOHN-JOHNSON

Plan directeur

Février 2007

Avant-propos



Les lieux historiques nationaux, les parcs nationaux et les aires marines nationales de conservation du Canada offrent aux Canadiennes et aux Canadiens, d'un océan à l'autre, des occasions uniques d'explorer et de comprendre notre fabuleux pays. Ce sont des lieux d'apprentissage, de loisir et de plaisir, où la population canadienne peut renouer avec son passé et comprendre les forces naturelles, culturelles et sociales qui ont façonné notre pays.

Tous ces endroits, de notre plus petit parc national jusqu'à notre lieu historique national le plus visité et notre aire marine nationale de conservation la plus vaste, présentent à la population canadienne et aux visiteurs des occasions uniques d'explorer le Canada. Au cœur de l'identité canadienne, ils font partie de notre passé, de notre présent et de notre avenir. Ce sont des lieux d'apprentissage merveilleux et d'une grande beauté.

Notre gouvernement vise à assurer la conservation de tous ces lieux remarquables.

Dans l'avenir, nous voulons que ces endroits spéciaux aident la population à mieux comprendre et apprécier le Canada, tout en contribuant davantage à la santé économique de nos collectivités ainsi qu'à la vitalité de notre société.

La vision de notre gouvernement consiste à établir au Canada une culture de conservation du patrimoine, en offrant à la population canadienne des occasions exceptionnelles de faire l'expérience de son patrimoine naturel et culturel.

Ces valeurs constituent le fondement du nouveau plan directeur du lieu historique national du Canada de la Maison-de-Sir-John-Johnson. Je suis très reconnaissant envers les Canadiennes et les Canadiens qui ont participé par leur réflexion à l'élaboration de ce plan. Je voudrais remercier en particulier l'équipe très dévouée de Parcs Canada de même que tous les particuliers et les organisations locales qui ont contribué à ce document, pour leur détermination, leur travail soutenu, leur esprit de collaboration et leur extraordinaire sens de la gestion du patrimoine.

Dans ce même esprit de partenariat et de responsabilité, j'ai le plaisir d'approuver le plan directeur du lieu historique national du Canada de la Maison-de-Sir-John-Johnson.

Le ministre de l'Environnement,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "John Baird". The signature is fluid and cursive.

John Baird

LIEU HISTORIQUE NATIONAL
DU CANADA DE LA
**MAISON-DE-
SIR-JOHN-JOHNSON**

Plan directeur

RECOMMANDÉE PAR:



Alan Latourelle
Directeur général
Parcs Canada



Gavin Liddy
Directeur, Unité de gestion
Est de l'Ontario, Parcs Canada

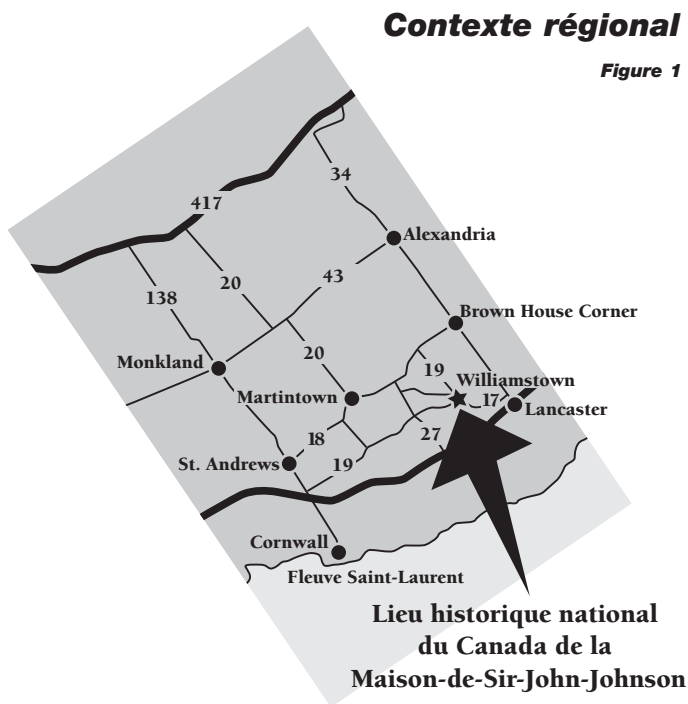
Table des matières

Avant-propos	i
Recommandation	ii
Table des matières	iii
1.0 Introduction	1
1.1 Objet d'un plan directeur	1
1.2 Contexte financier du plan directeur	1
1.3 Contexte local et régional	1
1.4 Contexte national	2
1.5 Exploitation du lieu	2
2.0 Orientations générales	4
2.1 Politique sur les lieux historiques nationaux	4
2.2 Intégrité commémorative	4
2.3 Gestion des ressources culturelles	5
2.4 Politique sur les édifices fédéraux du patrimoine	5
3.0 Intégrité commémorative du LHNC de la Maison-de-Sir-John-Johnson	6
3.1 Objectif de commémoration	6
3.2 Aperçu historique	6
3.3 Endroit désigné	6
3.4 Ressources historiques d'importance nationale	7
3.5 Messages	7
3.6 Autres valeurs patrimoniales	7
4.0 LHNC de la Maison-de-Sir-John-Johnson : État actuel de l'intégrité commémorative et enjeux connexes	9
4.1 Endroit désigné	9
4.2 Ressources historiques d'importance nationale	9
4.3 Messages	10
4.4 Autres valeurs patrimoniales	11
5.0 Problèmes d'exploitation	12
6.0 Vision et principes directeurs	12
6.1 Vision	13
6.2 Principes directeurs	13

7.0 Mesures visant à assurer l'intégrité commémorative du LHNC de la Maison-de-Sir-John-Johnson	14
7.1 Endroit désigné	14
7.2 Ressources historiques d'importance nationale	14
7.3 Messages	15
7.4 Autres valeurs patrimoniales	15
8.0 Mise en valeur du patrimoine et diffusion externe	15
9.0 Exploitation du lieu	16
10.0 Évaluation environnementale	17
11.0 Mise en œuvre - travailler ensemble	17
12.0 Examen du plan directeur	17
Figure 1 : Contexte régional	1
Figure 2 : État actuel du lieu	3
Annexe A : Énoncé d'intégrité commémorative du LHNC de la Maison-de-Sir-John-Johnson	Annexe i

1.0 Introduction

Le lieu historique national du Canada (LHNC) de la Maison-de-Sir-John-Johnson est situé sur le bord de la rivière Raisin, dans le village de Williamstown, dans le comté de Glengarry, en Ontario. La maison en rondins à cinq baies de style géorgien a été construite pour sir John Johnson entre 1784 et 1792. La maison, qui est l'un des plus vieux bâtiments encore debout en Ontario, a été désignée d'importance nationale en 1961 et fait maintenant partie d'un réseau de lieux historiques nationaux comprenant plus de 900 lieux, dont 150 sont gérés par Parcs Canada. Aujourd'hui, la maison est entourée d'un décor au charme bucolique et joue un rôle clé dans le « sentiment d'appartenance à l'endroit » de la communauté patrimoniale de Williamstown. (Voir figure 1)



1.1 Objet d'un plan directeur

Le plan directeur d'un lieu historique national établit les stratégies et les mesures à prendre pour assurer l'intégrité commémorative du lieu (voir section 2.2). En vertu de la *Loi sur l'Agence Parcs Canada*, un plan directeur doit être préparé pour chaque lieu historique national que gère Parcs Canada. Ces plans sont déposés au Parlement par la ministre de l'Environnement.

Les mesures à court terme présentées dans un plan directeur doivent appuyer les stratégies à plus long terme établies afin d'atteindre globalement la vision de l'état du lieu qu'on anticipe pouvoir réaliser dans 10 ou 15 ans. Le plan directeur est révisé

tous les cinq ans pour vérifier la réalisation des engagements à court terme et pour assurer la pertinence des stratégies à long terme et les mesures encore à prendre. La participation du public est un élément clé du processus d'élaboration et de révision des plans directeurs de Parcs Canada.

Pendant le processus de planification, Parcs Canada recherche activement la participation du public, du personnel, des organismes concernés et d'autres parties afin de créer un sentiment d'adhésion et de responsabilité commune de gestion et d'exploitation du lieu, afin de créer un consensus concernant la vision du site et afin de déterminer comment on peut concrétiser cette vision. Parcs Canada doit s'assurer que les incidences sur le plan socioéconomique, environnemental et des ressources culturelles, des propositions de planification sont évaluées et prises en compte dans le plan directeur. Parcs Canada doit aussi s'assurer que le plan permet d'intégrer les services, les installations, le programme et la gestion du lieu historique national au village de Williamstown et à la région.

1.2 Contexte financier du plan directeur

Le plan directeur définit une vision à long terme pour le lieu et précise les mesures qui permettront de concrétiser cette vision. Il est clair qu'il reste encore bien des travaux à faire à la maison de sir John Johnson et au paysage qui l'entoure; de même, on reconnaît que des initiatives doivent être prises afin d'accroître la collaboration entre Parcs Canada et les partenaires locaux.

Au cours des cinq prochaines années, on ne prévoit qu'aucune autre ressource que celles prévues à l'actuel budget de l'unité de gestion ne serviront à la mise en œuvre du plan directeur. On s'efforcera d'assurer l'intégrité commémorative et d'offrir un service de qualité en tirant parti des ressources existantes et en établissant des partenariats. Le tableau de mise en œuvre du plan, à la section 1.1.0, indique que bon nombre de mesures seront mises en place au cours des cinq prochaines années au moyen des ressources financières et humaines existantes. Les autres projets ne seront entrepris que si on obtient des fonds supplémentaires.

1.3 Contexte local et régional

Le lieu historique national de la Maison-de-Sir-John-Johnson se trouve sur le bord de la rivière Raisin dans le village historique de Williamstown, niché au cœur de Glengarry - un comté en bordure du fleuve Saint-Laurent - et fondé à la fin de la Révolution américaine. Williamstown est vite devenu un village relativement important dans la région et a accueilli la première église presbytérienne du Haut-Canada. Par contre, il n'a jamais

été un rival sérieux de la ville voisine de Cornwall, étant donné qu'il n'avait pas de port. Sa prospérité modeste était plutôt liée à son rôle de centre de services pour les fermiers environnants. Williamstown a aussi acquis de la notoriété en tant que centre intéressant pour les commerçants de fourrure retraités de la Compagnie du Nord-Ouest.

De nos jours, le village affiche encore une allure décontractée, avec sa rue principale qui serpente le long de la rivière et ses édifices bâtis près de la bordure de rue, tout cela créant une atmosphère intime. Williamstown possède encore plus que sa part de structures datant du XIX^e siècle. Elles comprennent le lieu historique national de la Maison-de-Sir-John-Johnson, connu localement comme le « Manor House », la Maison-Bethune Thompson (propriété de la Fondation du patrimoine ontarien) et l'église presbytérienne datant de 1812.

Jusqu'à maintenant, Williamstown demeure « inconnue » dans le triangle Ottawa - Montréal - Cornwall. La proximité d'autoroutes importantes (401, 417), du chemin de fer et d'un poste frontalier avec les États-Unis, une enfilade de villages ruraux où vivent des gens accueillants, un paysage qui est principalement resté rural et un éventail d'attractions touristiques qui reflètent l'importance historique et la diversité écologique du comté de Glengarry sont des facteurs qui pourraient intéresser les visiteurs et les habitants. Dans une étude récente concernant le secteur du tourisme, il a été recommandé que le tourisme rural et agricole soit encouragé dans la région, avec pour thème : « Retour aux sources », ce qui confirme de nouveau l'importance de lieux historiques tels que le lieu historique national de la Maison-de-Sir-John-Johnson pour atteindre cette vision. Il y a également un lien international avec Johnstown, dans la vallée Mohawk dans l'État de New York, patrie d'un grand nombre de Loyalistes de l'Empire-Uni du comté de Glengarry, ainsi qu'avec la famille Johnson, un partenariat international qui a du potentiel.

1.4 Contexte national

Le lieu historique national de la Maison-de-Sir-John-Johnson fait partie d'une famille de plus de 900 lieux historiques partout au Canada. Il y a trois raisons à l'importance nationale de la Maison-de-Sir-John-Johnson : son lien historique avec sir John Johnson (qui a encouragé les Loyalistes de l'Empire-Uni à s'établir dans la vallée du Saint-Laurent après la Révolution américaine); le fait qu'elle fasse partie des plus vieux bâtiments encore debout en Ontario ainsi que sa conception architecturale.

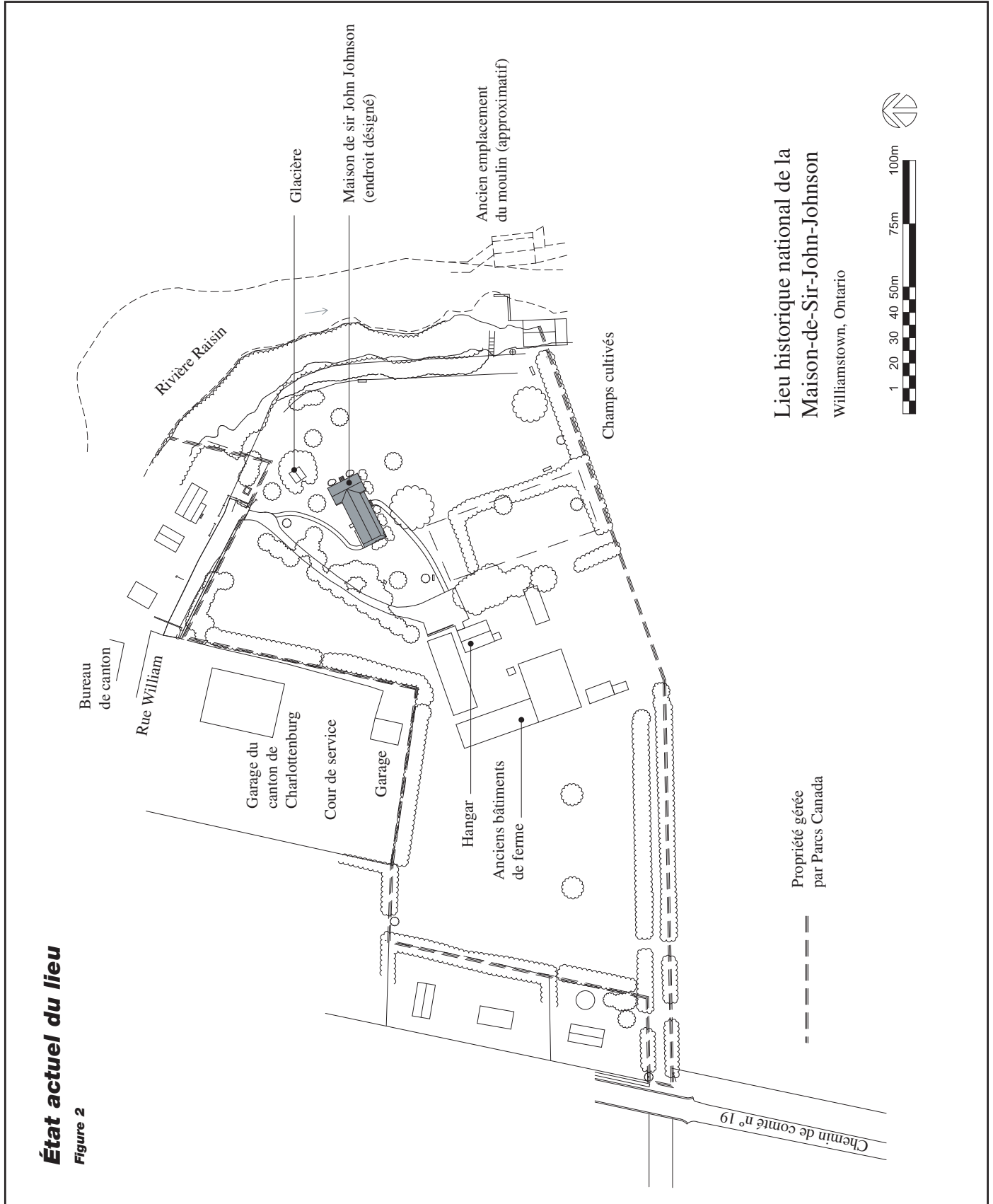
Le programme national de commémoration historique comprend plusieurs parties différentes, mais interreliées. Plus de 580 personnes et de 350 autres aspects, y compris des catégories telles que les événements de l'histoire du Canada, s'ajoutent à plus de 900 lieux historiques nationaux qui ont été commémorés comme étant d'importance nationale. Les méthodes

de commémoration habituelles sont une plaque ou un simple marqueur. Les endroits qui ont été désignés lieux historiques nationaux peuvent aussi être commémorés par le biais de leur acquisition par le gouvernement fédéral afin de les préserver et de les mettre en valeur auprès des Canadiens et des Canadiennes, comme c'est le cas de la Maison-de-Sir-John-Johnson. Toutes les désignations de ce genre sont faites par le ministre de l'Environnement sur la recommandation de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada. Parcs Canada administre maintenant 150 lieux historiques nationaux répartis à travers le Canada et participe à plus de 60 accords de partage des frais. Grâce à la famille des lieux historiques nationaux, les visiteurs peuvent apprécier la richesse et la diversité de notre passé.

1.5 Exploitation du lieu

Parcs Canada a exploité ce lieu (*voir figure 2*) de façon minimale (pas de personnel de Parcs Canada sur place, accès limité au lieu), et une partie seulement du rez-de-chaussée peut accueillir le public. Cet espace est loué depuis 1975 au conseil de la bibliothèque de Stormont, Dundas et Glengarry, qui l'utilise comme succursale. Le reste du rez-de-chaussée a été sensiblement adapté afin d'assurer son intégrité commémorative et de l'améliorer pour le public, et ce, par le biais d'un projet d'investissements progressif. Un accord a été pris avec le comité Sir John Johnson Manor House, un groupe local sans but lucratif, pour l'aider à exploiter le lieu et à fournir un programme d'activités. En 2002, le comité Sir John Johnson Manor House a acquis le statut d'association coopérative auprès de Parcs Canada, ce qui aide le comité à obtenir des sources de financement pour embaucher du personnel pour la Maison, pour couvrir des dépenses administratives et pour lancer des projets générateurs de revenus. Parcs Canada est encore responsable de toutes les décisions concernant la conservation qui pourraient influencer sur les ressources patrimoniales. Parmi les activités du comité, mentionnons : la mise sur pied d'événements patrimoniaux, la participation à des activités spéciales dans le but de promouvoir le lieu, l'embauche et la supervision de personnel et l'obtention et le maintien des archives de Glengarry pour consultation publique.

Parmi les autres investissements récents qui aident à réaliser l'intégrité commémorative et à s'assurer que le lieu est dans un état permettant le partage de la gestion avec les partenaires, mentionnons : la stabilisation des fondations, le remplacement des bardeaux de la toiture du manoir, un nouveau bardage pour le hangar, l'installation d'un système de suppression des incendies et de rampes accessibles, l'électrification du hangar, le peinturage de la maison, le remplacement des bardeaux de la glacière et la préparation d'un plan de conservation du paysage historique. En 2004, des panneaux d'interprétation et des panneaux indicateurs ont été installés sur le terrain. L'accent sera mis sur les partenariats créatifs entre Parcs Canada, les groupes d'intérêts locaux et les particuliers afin d'assurer une exploitation efficace du lieu historique national.



2.0 Orientations générales

2.1 Politique sur les lieux historiques nationaux

Les lieux historiques nationaux du Canada préservent et mettent en valeur des aspects tangibles et symboliques de notre patrimoine culturel national. Tel que stipulé dans la *Loi sur les lieux et monuments historiques*, le gouvernement du Canada a à cœur d'assurer la représentation d'un éventail complet de l'histoire humaine du Canada à l'intérieur du réseau des lieux historiques nationaux. Les objectifs du gouvernement du Canada concernant les lieux historiques nationaux sont :

- favoriser la connaissance et l'appréciation de l'histoire du Canada grâce à un programme national de commémoration historique;
- assurer l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux administrés par Parcs Canada et à cette fin, les protéger et les mettre en valeur pour le bénéfice, l'éducation et la jouissance des générations actuelles et futures, avec tous les égards que mérite l'héritage précieux et irremplaçable que représentent ces lieux et leurs ressources;
- encourager et appuyer les initiatives visant la protection et la mise en valeur d'endroits d'importance nationale qui ne sont pas administrés par Parcs Canada.

La pierre angulaire de la Politique des lieux historiques nationaux sont la commémoration historique et l'intégrité commémorative. La commémoration est axée sur les éléments d'un lieu qui sont d'importance nationale, et comprend la protection et la préservation. La Politique des lieux historiques nationaux stipule que : « ... la protection et la mise en valeur de ces lieux sont des éléments fondamentaux de la commémoration puisque, sans protection, il ne peut y avoir de lieux historiques dont le public puisse profiter et que, sans mise en valeur, il est virtuellement impossible d'expliquer au public où et comment s'inscrit le lieu dans l'histoire du Canada. »

La politique indique aussi que la commémoration comporte quatre attributs :

- elle est approuvée officiellement par le ministre;
- elle doit communiquer l'importance nationale de ce qui est commémoré;
- dans le cas des ressources d'importance nationale administrées par Parcs Canada, elle doit représenter l'héritage que ces ressources représentent; et
- elle doit avoir un caractère durable.

2.2 Intégrité commémorative

La Politique des lieux historiques nationaux indique que l'intégrité commémorative décrit l'état ou le caractère global d'un lieu historique national. Un lieu historique national possède une intégrité commémorative lorsque :

- les ressources qui symbolisent ou caractérisent son importance ne sont pas endommagées ou menacées;
- les motifs invoqués pour justifier son importance nationale sont clairement expliqués au public;
- les valeurs patrimoniales du lieu sont respectées par tous les décideurs ou intervenants.

Un énoncé d'intégrité commémorative (EIC) est un outil de gestion qui est censé exprimer clairement quels éléments du lieu sont d'importance nationale, y compris les ressources et les messages, dans un énoncé global. Il fournit des renseignements à propos de la prise de décision par les gestionnaires, mais ne prend pas en soi de décisions. L'énoncé renseigne sur les éléments qui possèdent une valeur et peut servir de cadre de travail pour vérifier les effets des mesures proposées ou de l'inaction. À ce titre, l'énoncé d'intégrité commémorative est un élément fondamental à intégrer au processus de prise de décision.

L'énoncé d'intégrité commémorative définit toutes les ressources culturelles et les messages du lieu historique. Il fournit des objectifs afin d'aider à mesurer la santé ou l'intégrité du lieu et des objectifs d'apprentissage pour aider à déterminer l'efficacité du programme de mise en valeur du patrimoine. Les ressources de Niveau 1 sont celles qui sont spécifiquement définies dans les recommandations de la Commission ou qui y sont directement reliées, et qui sont donc d'importance historique nationale. Elles peuvent comprendre le lieu historique et les bâtiments qui y sont associés, le paysage culturel, le patrimoine bâti, les ressources archéologiques et les collections de biens meubles. Les ressources culturelles de Niveau 2 sont celles qui ont une valeur historique mais qui ne sont pas d'importance nationale.

La section 3 du présent plan identifie les motifs qui justifient l'importance nationale du lieu (objectif de commémoration), ses ressources et valeurs culturelles et le message à adresser au public. La section 4 présente les objectifs afin de déterminer l'état idéal de l'intégrité commémorative du lieu, précise l'état actuel de l'intégrité commémorative et expose les problèmes. Les sections 7 et 8 présentent les mesures à entreprendre pour assurer l'intégrité commémorative à long terme de la Maison-de-Sir-John-Johnson. L'annexe A présente l'énoncé d'intégrité commémorative intégral.

2.3 Gestion des ressources culturelles

Afin de s'assurer que les ressources culturelles d'un lieu historique national sont protégées et mises en valeur de la façon appropriée, Parcs Canada a élaboré sa Politique sur la gestion des ressources culturelles. La gestion des ressources culturelles est basée sur cinq principes directeurs : la valeur, l'intérêt du public, la compréhension, le respect et l'intégrité. En pratique, il faut identifier et évaluer les ressources culturelles et tenir compte de leur valeur historique dans toutes les mesures qui pourraient avoir un effet sur ces ressources, notamment la préservation et la protection, la compréhension du public ainsi que la jouissance et l'utilisation appropriée des ressources. Les principes de gestion des ressources culturelles ont été utilisés dans l'élaboration du plan et continueront à guider les décisions de gestion qui ont des effets sur le développement et l'exploitation de la maison. Toute activité compromettant l'intégrité commémorative d'un lieu historique national sera interdite.

2.4 Politique sur les édifices fédéraux du patrimoine

Au nom du ministre de l'Environnement, Parcs Canada établit des politiques, des normes et des objectifs pour la protection des édifices fédéraux du patrimoine. Par l'intermédiaire du Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine (BEÉFP), il fournit également des critères et un processus pour l'évaluation et la désignation du caractère patrimonial des édifices fédéraux de plus de 40 ans. Un bâtiment désigné édifice à valeur patrimoniale est soit « classé » - la plus haute désignation - ou « reconnu », une désignation de niveau inférieur. La politique fournit aussi des examens au cas par cas des interventions proposées qui pourraient avoir un effet sur le caractère patrimonial des édifices. L'évaluation d'un édifice aide les gestionnaires de chaque ministère à déterminer comment ces ressources culturelles devraient être protégées et utilisées.

La maison de sir John Johnson est désignée édifice reconnu et un énoncé de caractère patrimonial a été élaboré en 1991 pour aider les gestionnaires du lieu à prendre des décisions lorsque des interventions à la maison sont proposées. De plus, à titre de ministère fédéral chargé d'administrer la Politique sur les édifices fédéraux du patrimoine, Parcs Canada a élaboré à l'intention des gestionnaires d'édifices un code de pratique qui traite de l'élaboration du cadre de travail, du caractère patrimonial et des directives pour les interventions en vertu de la Politique.

3.0 Intégrité commémorative du LHNC de la Maison-de-Sir-John-Johnson

3.1 Objectif de commémoration

L'importance historique nationale de la Maison-de-Sir-John-Johnson réside dans son association historique avec sir John Johnson, dans le fait qu'elle soit un des plus vieux édifices encore debout en Ontario et dans sa conception architecturale.

3.2 Aperçu historique

En 1776, au début de la Révolution américaine, sir John Johnson abandonna son imposant domaine de la vallée de la Mohawk dans l'État de New York pour venir au Canada. Pendant la guerre, il organisa, fonda et dirigea le King's Royal Regiment de New York, qui participa à de nombreuses escarmouches le long de la frontière. En 1784, il devint responsable de l'établissement, dans la région comprise entre le lac Saint-François et la baie de Quinte, des Loyalistes qui s'étaient enfuis des États-Unis. Il se réserva une parcelle de terre assez importante pour lui-même, dont une partie comprenant le terrain où se trouve aujourd'hui le village de Williamstown.



Sur sa propriété de Williamstown, quelque part entre 1784 et 1792, Johnson bâtit une structure en bois rond à cinq baies d'un étage et demi, située sur une élévation près de la rivière Raisin. Un moulin et une scierie furent construits sur la rivière à la même période. Johnson n'a probablement jamais vécu dans sa maison de Williamstown, mais le moulin et la scierie étaient au cœur de son projet d'établir une communauté à cet endroit. La maison fut habitée par le contremaître du moulin un certain temps, pendant la période où Johnson était propriétaire. Les éléments qui peuvent être associés à cette période comprennent la partie originale de la maison et les anciens emplacements du moulin et de la scierie.

Avant 1820, la maison et les terres furent achetées par Hugh McGillis, un commerçant de fourrures à la retraite. Il continua à

exploiter le moulin et la scierie et s'adonna à l'agriculture. On lui doit probablement l'agrandissement de la maison du côté ouest. La glacière date probablement de cette époque. En 1849, John McGillis, le neveu de Hugh, devint propriétaire de la maison et y vécut avec sa famille jusqu'en 1872. C'est probablement au cours de cette période que les ajouts de style gothique ont été faits du côté est. John McGillis s'est davantage concentré sur l'exploitation agricole du domaine.

Murdoch McLennan en est devenu propriétaire en 1872, D. R. Robertson en 1897 et Lionel Deveaux en 1938. À la fin du siècle, le moulin et la scierie étaient inutilisés et l'utilisation qu'on faisait des terres était exclusivement agricole. Au début du siècle, il y avait un certain nombre de dépendances sur la propriété, y compris deux granges et un hangar. En 1954, un incendie détruisit les dépendances principales.

De 1956 jusqu'à 1971, le domaine fut occupé par les Sœurs du Sacré-Cœur, qui en étaient également propriétaires. La maison fut déclarée endroit d'importance historique nationale en 1961 par la Commission des lieux et monuments historiques du Canada. Elle a été intégrée au réseau des lieux historiques nationaux en 1971, année où elle a été acquise par Parcs Canada. Depuis 1975, la bibliothèque de succursale de Stormont, Dundas et Glengarry à Williamstown est située dans l'aile est, tandis que le reste de la maison est resté libre. En 1994, le comité Sir John Johnson Manor House, un groupe local sans but lucratif, a commencé à participer à la gestion du lieu.

3.3 Endroit désigné

Le terme « endroit désigné » situe et décrit le lieu - ses ressources et sa valeur - dans des termes contextuels plus larges, peu importe qui en est le propriétaire actuel et indépendamment des limites de juridiction. Il est un synonyme d'« endroit historique » dans le contexte des politiques de Parcs Canada.

Lors de ses travaux, la CLMHC s'est concentrée exclusivement sur la maison, si bien que l'endroit historique commémoré par le lieu historique national de la Maison-de-Sir-John-Johnson est défini par la maison qui existe actuellement. La maison est située dans un contexte de paysage rural agricole. Elle a été construite sur une élévation près de la rivière Raisin; cet endroit fut choisi puisqu'il était propice à la construction d'un moulin.

La valeur de cet endroit historique tient à son association avec sir John Johnson, particulièrement à cause du rôle qu'il a joué dans la colonisation du Haut-Canada, à l'âge de la maison et à l'expression physique des anciennes techniques de construction du pays.

3.4 Ressources historiques d'importance nationale

Les ressources historiques d'importance nationale sont décrites ci-dessous sous les composantes des ressources culturelles suivantes : patrimoine bâti et ressources archéologiques.

Patrimoine bâti

La valeur physique de la maison réside dans son âge, dans la méthode de construction et les matériaux utilisés, dans son volume, dans le savoir-faire dont les ouvriers ont fait preuve et dans la conception, de même que dans l'orientation de l'édifice et son emplacement par rapport aux éléments du paysage environnant. Les éléments suivants sont directement reliés à l'importance nationale (Niveau 1) :

- preuves physiques du style de construction du XVIII^e siècle de la structure, y compris la technique de construction « pièce sur pièce » qui emploie des billes de pin équarries;
- vestiges de l'agencement original et de la finition inspirés par l'esthétisme du classicisme britannique, p. ex. la façade à cinq baies et le hall central;
- le volume irrégulier de la structure qui a évolué au fil du temps, dans la mesure où il a renforcé le caractère vernaculaire de la maison;
- l'emplacement et l'orientation de la maison - sur une colline, ce qui assure une vue libre de la rivière Raisin.

La valeur associative de la maison réside dans les liens qui existent entre elle et sir John Johnson, particulièrement à cause du rôle qu'il a joué dans la promotion de l'établissement des Loyalistes dans le Haut-Canada. De plus, en tant que seule maison encore debout à lui avoir appartenu, elle a un lien encore plus étroit avec la vie et la carrière de sir John Johnson.

Ressources archéologiques

Toutes les ressources archéologiques, connues et inconnues, qui peuvent être associées à la période pendant laquelle la maison a appartenu à sir John Johnson et à l'évolution physique de la maison sont désignées ressources de Niveau 1. Elles comprennent : les éléments archéologiques associés à la construction de la maison, tels que les vestiges de la première aile ouest et la couche brûlée du premier défrichage des terres. La valeur de ces ressources réside à la fois dans leur association avec la période pendant laquelle sir John Johnson en était le propriétaire et dans les preuves physiques qui sont sur place.

3.5 Messages

Les messages d'importance nationale sont basés sur les motifs qui justifient la commémoration du lieu. Une communication efficace se concentre sur les connaissances et la compréhension que le plus de Canadiens et de Canadiennes possible devraient avoir de l'importance nationale du lieu. Les trois messages ou récits de l'importance nationale sont que :

- la Maison-de-Sir-John-Johnson est associée à sir John Johnson. Pour comprendre le lien entre le lieu et sir John Johnson, il faut savoir que ce dernier fut un Loyaliste pendant la Révolution américaine qui a joué un rôle important dans la colonisation du Haut-Canada par les Loyalistes après la guerre, et que la maison, le moulin et la scierie bâtis pour sir John Johnson ont servi de point central pour la communauté des colons loyalistes de cette région;
- la partie originale de la structure est un des plus vieux édifices encore debout en Ontario;
- la partie originale de la structure est un exemple rare en Ontario de la technique de construction « pièce sur pièce ».

3.6 Autres valeurs patrimoniales

En plus de ces ressources et de ces messages qui sont directement reliés ou qui représentent directement l'importance nationale de la Maison-de-Sir-John-Johnson, le lieu possède d'autres valeurs physiques et associatives qui contribuent à son caractère patrimonial ainsi qu'à son expérience patrimoniale.

La Maison-de-Sir-John-Johnson est un repère pour la communauté locale et a une longue histoire en tant que complexe agricole et industriel. Le moulin et la scierie bâtis en même temps que la maison ont servi de point de repère à la communauté pendant le premier siècle de développement. Quand on a cessé d'utiliser le moulin et la scierie, les terres et la maison sont demeurées une unité agricole active jusqu'en 1954, quand la maison devint un bien de location et que les terres furent vendues ou louées à des agriculteurs locaux. À cause de l'importance de la maison et des activités qui y étaient associées pour la communauté, et parce que la maison et les terres ont continué à être des unités agricoles actives, toutes les autres ressources et messages qui datent d'avant 1954 sont classés ressources culturelles de Niveau 2. Voici une liste des autres valeurs et messages patrimoniaux.

Autres valeurs patrimoniales

- la glacière date au moins de la période pendant laquelle Hugh McGillis était propriétaire et sa valeur réside dans les matériaux, le volume, l'orientation et le lien avec l'évolution du lieu;
- de toutes les dépendances, le hangar est le seul bâtiment à avoir survécu et sa valeur réside dans les matériaux, le volume, l'emplacement et le lien avec l'évolution du lieu;
- certains objets historiques sont associés à différentes étapes (construction, période industrielle/agricole) de la maison et leur valeur réside dans les preuves physiques qu'ils fournissent de l'évolution de la maison;
- toutes les ressources archéologiques, connues ou non, qui datent d'avant l'époque pendant laquelle les Sœurs du Sacré-Cœur ont habité la maison fournissent des preuves physiques de l'évolution du lieu;
- certains éléments du paysage (p. ex. les rives, les arbres, les allées, les points de vue) qui datent d'avant la période pendant laquelle les Sœurs du Sacré-Cœur ont habité la maison fournissent des preuves physiques de l'évolution du lieu.

Autres messages patrimoniaux

Messages concernant le lieu qui, bien que non liés directement à l'objectif de commémoration, ont une importance au niveau provincial, régional ou local et qui contribuent à faire comprendre l'importance générale du lieu :

- l'histoire de la vie et de la carrière de sir John Johnson;
- l'histoire de l'émigration des Loyalistes au Canada, d'où ils venaient et pourquoi ils sont venus ici;
- les liens avec d'autres lieux qui peuvent être associés à sir John Johnson;
- que la maison de sir John Johnson est le seul bâtiment ayant appartenu à sir John Johnson qui soit encore debout;
- qu'après la période de colonisation, un grand nombre de commerçants de fourrures de la Compagnie du Nord-Ouest sont venus prendre leur retraite dans cette région; Hugh McGillis, John McDonald, Duncan Cameron, John McGillvray et Angus Bethune ont tous vécu dans la région;

- l'importance des premiers propriétaires de la maison de sir John Johnson pour la communauté - sir John Johnson lui-même a fait don des terres pour les fêtes foraines; Hugh McGillis a été le premier « propriétaire de Williamstown » et il a fait don du terrain de l'église St. Mary's et de la partie originale du cimetière;
- que la maison est un excellent exemple de l'évolution d'une architecture vernaculaire reflétant les techniques de construction et les tendances typiques du XIX^e siècle en Ontario;
- que la maison a longtemps constitué un repère dans le village et la région et est connue en anglais comme The Manor House - appellation qui date de l'époque de Hugh McGillis;
- qu'il y a relativement peu d'intrusions modernes dans le paysage culturel;
- que la Maison-de-Sir-John-Johnson fait partie de la famille des lieux historiques nationaux;
- que la communauté a joué un rôle important dans la protection du « sentiment d'appartenance à l'endroit » à Williamstown et dans la préservation d'autres endroits historiques locaux tels que la Maison-de-Bethune-Thompson, les églises St. Mary's et St. Andrew's et le musée des gens de la Compagnie du Nord-Ouest et des Loyalistes;
- que le gouvernement de l'Ontario a désigné l'emplacement du moulin et de la scierie d'importance historique provinciale.

4.0 Le LHNC de la Maison-de-Sir-John-Johnson : État actuel de l'intégrité commémorative et enjeux connexes

L'énoncé d'intégrité commémorative pour ce lieu (*voir annexe A*) a été un des premiers à être approuvés dans le réseau. Depuis ce temps, beaucoup de travail a été accompli et beaucoup d'expérience a été acquise en ce qui concerne les objectifs. On a ainsi ajouté des objectifs génériques tirés d'exercices plus récents aux objectifs originaux contenus dans l'EIC.

4.1 Endroit désigné

Comme l'indique l'énoncé d'intégrité commémorative du LHNC de la Maison-de-Sir-John-Johnson, l'endroit désigné est préservé si :

- l'orientation, l'emplacement de la maison et la vue existante sur la rivière Raisin et de la rivière Raisin sont respectés et maintenus;
- la forme et la structure de la maison sont protégées et maintenues conformément à la Politique sur la gestion des ressources culturelles (GRC) de Parcs Canada;
- les décisions concernant la protection et/ou la mise en valeur des ressources, des valeurs et des messages sont basées sur la connaissance spécifique du lieu.

État actuel de l'endroit désigné :

- Les ressources d'importance nationale du lieu sont actuellement préservées et gérées conformément à la Politique sur la gestion des ressources de Parcs Canada et au Code de pratique du Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine;
- Une bonne relation de travail s'est développée entre Parcs Canada et deux de ses partenaires : le comité Sir John Johnson Manor House et la bibliothèque de succursale de Stormont, Dundas et Glengarry. Cela est important parce que ces partenaires se chargent d'assurer l'entretien quotidien de la maison et de communiquer au public les messages d'importance nationale en vertu d'une entente conclue avec Parcs Canada. Les politiques et pratiques de GRC continuent à régir les rapports entre Parcs Canada et

ses partenaires. Le comité Sir John Johnson Manor House, avec l'autorisation de Parcs Canada, poursuivra la mise sur pied d'un centre-patrimoine dans l'aile de la maison qu'il occupe suite à une entente. L'utilisation de l'espace comme centre-patrimoine n'a occasionné aucun changement inapproprié aux ressources d'importance nationale et a amélioré la communication des messages d'importance nationale en donnant l'occasion à plus de gens de visiter le lieu. L'utilisation par la bibliothèque de succursale d'une autre partie de la maison a eu le même effet positif sur la communication des messages nationaux, avec une incidence minimale sur les ressources.

Enjeu relatif à l'intégrité commémorative :

- La viabilité continue du lieu est basée sur le fait d'avoir des partenaires actifs qui l'exploiteront en collaboration avec Parcs Canada.

4.2 Ressources historiques d'importance nationale

Comme l'indique l'énoncé d'intégrité commémorative du LHNC de la Maison-de-Sir-John-Johnson, l'endroit désigné est préservé si :

- la méthode de construction, le volume, l'ouvrage et la conception de la maison sont respectés et maintenus;
- le volume, la forme et les matériaux originaux de la maison sont protégés et maintenus par des experts techniques conformément à la Politique sur la gestion des ressources culturelles;
- une surveillance et un entretien réguliers sont exercés, constituant des éléments essentiels du programme de conservation;
- les changements évolutifs sont respectés;
- les matériaux originaux qui doivent être remplacés sont remplacés par des matériaux identiques;
- les aires libres et les passages sont respectés et entretenus;
- les détails originaux sont protégés et entretenus;
- tout ajout, intervention ou réparation est basé sur une connaissance adéquate de l'histoire de la structure et respecte les valeurs patrimoniales et le caractère patrimonial identifiés;
- les interventions à cet édifice fédéral du patrimoine sont en conformité avec le Code de pratique du Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine.

Les ressources archéologiques sont conservées si :

- toute intervention physique au lieu est précédée d'une consultation archéologique conformément aux standards professionnels;
- les dossiers des fouilles archéologiques (rapports, notes et artefacts) sont complets, maintenus de façon appropriée et accessibles aux fins de recherche et de mise en valeur.

État actuel des ressources historiques d'importance nationale :

- La maison est actuellement gérée et préservée conformément à la Politique sur la gestion des ressources culturelles et au Code de pratique du Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine.
- Tel qu'indiqué dans le *Rapport sur l'état des aires patrimoniales protégées de 1999*, il y a eu des améliorations considérables de l'état physique et des systèmes de sécurité et de suppression des incendies de la maison au cours des quatre dernières années. Le rez-de-chaussée est maintenant totalement accessible au public et contient la bibliothèque, les installations pour les réunions, de l'espace pour les bureaux et la cuisine. Tout cela a été créé avec un minimum de répercussions sur les matériaux originaux et en conformité avec les principes et pratiques de GRC. De plus, le toit a été réparé et l'extérieur de la maison a été repeint en 1998. Le deuxième étage, même s'il n'est pas ouvert au public, est stabilisé et n'est pas endommagé ou menacé.
- Les ressources archéologiques associées à la maison sont sous terre et ne sont pas endommagées ou menacées.

Enjeux relatifs à l'intégrité commémorative

- Jusqu'à maintenant, les fouilles sur le terrain et la recherche ont été limitées. Les secteurs où des études et des enquêtes plus poussées sont nécessaires comprennent : enquête historique et architecturale, si nécessaire, pour bien documenter les valeurs de niveau I de la maison; d'autres fouilles archéologiques, au besoin, afin de déterminer les ressources de Niveau 1; inventaires et évaluation de toutes les ressources du lieu afin de déterminer les ressources culturelles de Niveaux 1 et 2 et où réside leur valeur.
- Bien que le deuxième étage soit stabilisé, des améliorations devraient y être apportées s'il devenait accessible au public. Cela ne se produira qu'après des recherches plus poussées et l'obtention de financement. À l'heure actuelle, on ne prévoit pas rendre cet étage accessible au public.

4.3 Messages

Comme l'indique l'énoncé d'intégrité commémorative du LHNC de la Maison-de-Sir-John-Johnson, les programmes de communication du patrimoine sont efficaces si :

- la diversité des auditoires et des marchés est prise en compte;
- des pratiques de mise en valeur de qualité et des messages clés sont incorporés aux programmes;
- il y a surveillance du contenu, de la qualité et de l'exécution du programme.

Des mesures et des méthodologies de mesures seront mises en place afin de déterminer l'efficacité de la prestation - la compréhension du public - des messages basés sur les objectifs d'apprentissage. Les mesures d'efficacité doivent assurer :

- qu'une combinaison d'expérience sur place et de l'extérieur est employée pour répondre aux besoins des visiteurs et des non-visiteurs;
- que les messages d'importance nationale sont communiqués à tous les marchés cibles principaux aux endroits appropriés et en utilisant les méthodes pertinentes.

État actuel de la présentation des messages d'importance nationale :

- En 2004, Parcs Canada a installé des panneaux d'interprétation extérieurs à divers endroits sur le terrain. Ces panneaux communiquent les messages d'importance nationale et permettent aux visiteurs d'avoir accès aux messages même lorsque le lieu est fermé.
- Les réalisations les plus importantes en ce qui concerne la mise en valeur ont été accomplies par le comité Sir John Johnson Manor House. Il y a des brochures, distribuées généreusement, qui traitent de tous les messages d'importance nationale et des messages contextuels. Les membres du comité sont actifs au sein de la communauté et ont de bonnes relations de coopération avec d'autres lieux historiques nationaux et musées de la région. Le comité a contacté d'autres lieux en rapport avec sir John Johnson et négocie des jumelages et des visites réciproques. Il y a dans la maison des expositions temporaires qui interprètent les messages.
- En 2002, le LHNC de la Maison-de-Sir-John-Johnson a été ajouté au site Web de Parcs Canada.
- Les efforts du comité portent ses fruits, puisque les messages d'importance nationale rejoignent plus de gens qu'avant.

- Grâce au financement qu'il obtient comme association coopérative, le comité est en mesure d'ouvrir le lieu un jour par semaine pendant toute l'année, ce qui permet surtout d'offrir aux visiteurs l'occasion de voir la maison de l'intérieur et de consulter les archives.

Enjeux relatifs à la communication des messages d'importance nationale :

- Un certain nombre de mesures sont nécessaires afin d'augmenter et d'enregistrer le nombre de visites, d'améliorer l'interprétation, la diffusion et l'éducation, le marketing touristique et les services aux visiteurs.
- Les messages d'importance nationale ne sont pas éclipsés par les messages d'importance locale.

4.4 Autres valeurs patrimoniales

Comme l'indique l'énoncé d'intégrité commémorative du LHNC de la Maison-de-Sir-John-Johnson, les autres valeurs patrimoniales du lieu sont préservées si :

- les visiteurs du lieu ont l'occasion de connaître le programme de commémoration de l'histoire du Canada;
- toutes les ressources culturelles sont gérées conformément à la Politique sur la GRC de Parcs Canada, et la pertinence des interventions au lieu proposées est examinée selon la Politique sur la GRC;
- tous ceux dont les actions pourraient affecter le lieu reconnaissent les effets potentiels de ces actions, et que tous les efforts sont faits pour en venir à un accord avec eux afin de respecter les valeurs historiques du lieu;
- l'emplacement, le volume et les matériaux faisant partie du patrimoine bâti de Niveau 2 sont respectés, et que des recherches plus poussées sont faites, au besoin, afin de mieux comprendre le rôle et la relation des bâtiments avec le lieu;
- des fouilles archéologiques plus poussées ont été faites, si nécessaire, afin d'identifier et de gérer les ressources archéologiques de façon appropriée;
- les preuves de l'évolution de la maison et du lieu présentes dans les éléments du paysage sont respectées et préservées;
- les partenaires qui s'occupent du lieu et de son exploitation participent pleinement à la planification de l'avenir du lieu;

- Parcs Canada travaille avec des propriétaires privés de ressources patrimoniales associées à la maison de sir John Johnson afin d'assurer que tous deux bénéficient de ces ressources, à la fois individuellement et en tant qu'assemblage interrelié, et pour assurer la cohérence de l'utilisation des terrains de la région;
- l'esprit de l'endroit (c'est-à-dire le lieu rural entouré de terres agricoles et bordé par une rivière, avec relativement peu d'intrusions de la modernité) est préservé et protégé;
- les points de vue de la maison et à partir de cette dernière sont respectés et préservés;
- les messages d'importance nationale ne sont pas éclipsés par les messages de Niveau 2.

État actuel des autres valeurs patrimoniales :

- Des améliorations ont été apportées à différentes ressources culturelles (hangar, glacière, pierre meulière, ruines des bâtiments) au cours des dernières années.
- Une étude sur la conservation du paysage historique a été complétée récemment; elle décrit en détail la nature évolutive de la propriété et contient des recommandations pour diriger le travail préparatoire.
- Les ressources naturelles sur la propriété sont bien protégées.
- La maison est relativement isolée - dans un contexte de village rural - et n'est sous la menace d'aucun danger prévisible causé par le développement. Il y a un intérêt et un sentiment très forts de la communauté pour le lieu.
- Comme pour les messages d'importance nationale, les messages de Niveau 2 sont communiqués par le biais de mesures amorcées par le comité Sir John Johnson Manor House par un éventail de moyens, qui comprennent des brochures et des programmes.

Enjeux relatifs aux autres valeurs patrimoniales :

- Il est nécessaire d'établir un programme de préservation à long terme pour les terrains, sans quoi les problèmes dus aux effets de la végétation sur les structures persisteront.
- La pierre meulière, un des quelques artefacts qui ont un lien évident avec l'emplacement du moulin associé à sir John Johnson, est actuellement située tout près de la maison historique, mais sera réinstallée à l'endroit où sont érigés les panneaux d'interprétation du site du moulin.
- Tel que mentionné précédemment, d'autres démarches de communication et de marketing sont nécessaires.

5.0 Problèmes d'exploitation

Les problèmes d'exploitation actuels sont :

- Les services à la clientèle du lieu, qui comprennent la mise en valeur, doivent être améliorés. Les visiteurs sont reçus, quand c'est possible, par des membres du comité Sir John Johnson Manor House et par des employés de la bibliothèque. Le comité affecte au lieu une personne à raison d'une journée par semaine, pendant toute l'année, pour permettre aux visiteurs de voir la maison et aux personnes qui prennent rendez-vous de consulter les archives du comté de Glengarry. Le comité embauche aussi un étudiant pendant la saison estivale pour fournir aux visiteurs des services d'interprétation et d'autres services d'accueil. Le nombre de visites est de quelques centaines mais n'est pas bien consigné puisque aucun employé permanent ne travaille dans ce lieu. La plupart des visites ne sont pas planifiées; les visiteurs ont simplement suivi les indications sur le bord de la route. Le lieu est dissimulé par des arbres en bordure de la rivière Raisin et est situé loin du centre de Williamstown.
- Il faut chercher des façons plus efficaces d'exploiter le lieu. Les sujets de préoccupation comprennent l'efficacité énergétique, l'entretien des terrains et le recyclage. À mesure que la mise en œuvre des recommandations de l'étude sur la conservation du paysage historique progressera, des besoins d'entretien des terrains verront le jour, qui auront des effets à la fois sur les ressources financières et humaines.
- Les deux partenaires de tierce partie ont accru la visibilité du lieu et ont amélioré la communication des messages d'importance nationale et locale sans occasionner de changements inappropriés aux ressources d'importance nationale. Parcs Canada se doit de continuer à surveiller le lieu et de conseiller les partenaires quant au caractère opportun des activités, pour que le lieu soit exposé aux Canadiens et Canadiennes d'une façon propre à protéger le lieu et ses ressources culturelles.

6.0 Vision et principes directeurs

La vision concernant le LHNC de la Maison-de-Sir-John-Johnson a évolué à partir de deux facteurs liés à l'importance historique du lieu tant au plan local que national. D'une part, la communauté locale et les groupes intéressés au lieu ont montré clairement, par la parole et le geste, qu'ils accordent de la valeur à la Maison-de-Sir-John-Johnson et se sont prononcés sur ce qu'ils aimeraient qu'elle soit dans l'avenir. D'autre part, la population du Canada a confié l'intendance des ressources d'importance nationale du LHNC de la Maison-de-Sir-John-Johnson à Parcs Canada, qui administre le lieu en son nom, selon les lois et les politiques votées par le Parlement. Parcs Canada assure un leadership en matière de gestion et favorise l'intendance de notre patrimoine national, la sensibilisation des Canadiens et des Canadiennes ainsi que l'intégrité commémorative du lieu.

Quelques messages clairs à propos de la façon dont les gens perçoivent le lieu dans l'avenir ont été formulés lors des consultations publiques. Le public nous a dit qu'il voulait voir la maison retourner à son ancien rôle en tant qu'élément clé du caractère patrimonial de la communauté. L'« esprit de l'endroit » doit être préservé et protégé en limitant les intrusions de la modernité dans le paysage rural. L'idée d'un centre-patrimoine comprenant différents programmes éducatifs et une capacité de recherche a été confirmée comme conforme au besoin à long terme d'assurer l'intégrité commémorative du lieu.

Tous se sont mis d'accord sur le fait que l'avenir de la Maison-de-Sir-John-Johnson sera garanti par les efforts de coopération de la communauté en partenariat avec Parcs Canada. Les avantages de l'augmentation du tourisme patrimonial auront une portée considérable, en favorisant la compréhension et l'appréciation de l'histoire du Canada, en moussant le tourisme national et étranger et en contribuant au développement économique et culturel de la région.

La vision décrit un état idéal à atteindre dans 10 à 15 ans.

6.1 Vision

En 2020, le LHNC de la Maison-de-Sir-John-Johnson fait partie intégrante de la famille des lieux historiques d'importance nationale, provinciale et locale dans le comté de Glengarry, grâce aux efforts concertés de la communauté et de Parcs Canada. Faisant partie des plus vieilles maisons encore debout en Ontario, cet élément important de l'histoire nationale et locale témoigne d'un lieu qui bénéficie d'un engagement à en maintenir l'intégrité commémorative, à voir à son entretien et à utiliser activement le lieu comme centre-patrimoine communautaire. Le terrain conserve un cachet agricole et paisible, des vestiges encore visibles indiquant sa première fonction, soit d'avoir été le site du moulin. Le visiteur est initié à l'histoire du lieu et de Williamstown et de sa colonisation par les Loyalistes américains, et une attention particulière est accordée à sir John Johnson. Tous les visiteurs y voient un endroit où l'histoire, le patrimoine, la culture et la vie quotidienne se rencontrent.

6.2 Principes directeurs

Les principes directeurs suivants sont le lien entre la vision et les politiques et mesures. Ils ont été utilisés pour élaborer le plan directeur et continueront à servir de guide pour la gestion et l'utilisation future du lieu.

Préservation et mise en valeur des ressources culturelles

Assurer l'intégrité commémorative par la préservation des ressources culturelles de la maison et la mise en valeur de leur importance historique nationale constitue la mission première des responsables de la gestion du lieu.

Intendance publique et partenariat

Même si le lieu continuera d'être la propriété de Parcs Canada, ce qui est à l'avantage de tous les Canadiens et Canadiennes, les intervenants de la communauté joueront un rôle essentiel dans le développement, l'exploitation, la mise en valeur et la gestion du lieu en coopération directe avec Parcs Canada.

La protection et la mise en valeur des valeurs historiques du lieu étant d'intérêt public, elles bénéficieront du soutien de l'ensemble des Canadiens et des Canadiennes.

On cherchera à établir des rapports de coopération afin de fournir des programmes améliorés complémentaires.

Conservation des ressources naturelles

Les éléments et les habitats naturels seront protégés et gérés de façon à assurer leur viabilité à long terme.

Activités récréatives

Les activités récréatives qui respectent les valeurs historiques du lieu seront permises.

Intégration régionale

Le développement et l'exploitation du lieu encourageront le tourisme à Williamstown et dans la région.

Gestion des recettes

Une base de revenus pour l'exploitation et l'entretien des lieux sera créée par le biais de décisions et de pratiques opérationnelles saines et innovatrices.

7.0 Mesures visant à assurer l'intégrité commémorative du LHNC de la Maison-de-Sir-John-Johnson

7.1 Endroit désigné

Mesures : En cours

- Dans le cadre des objectifs généraux d'assurer l'intégrité commémorative du lieu, Parcs Canada continuera à développer le lieu comme centre-patrimoine par le biais de partenariats avec des groupes locaux. Le comité Sir John Johnson Manor House et la bibliothèque de succursale de Stormont, Dundas et Glengarry sont les partenaires actuels, et participent activement. Le comité assure l'exploitation à partir des pièces du centre et de l'aile ouest et élabore actuellement des initiatives touchant les archives, la restauration du paysage, l'éducation et l'interprétation. La bibliothèque poursuivra ses activités dans la pièce de l'est, s'attachant à recueillir des données sur l'histoire locale et à les mettre en valeur.

Mesures à court terme

- Analyser les occasions d'assurer la viabilité financière par le biais de partenariats créatifs entre les secteurs privé, public et sans but lucratif et par le biais d'un marketing efficace.
- Coopérer davantage avec d'autres partenaires, tant du secteur privé que public, qui sont les propriétaires ou qui gèrent des lieux patrimoniaux dans Stormont, Dundas et Glengarry afin de partager des renseignements sur l'histoire et de l'information commerciale ainsi que de l'expertise technique, et aux fins de publicité croisée [promotion mutuelle].
- Voir à ce que les installations matérielles et les activités dans le lieu ne constituent pas une menace à l'intégrité commémorative du lieu et qu'elles sont conformes à la Politique sur la gestion des ressources culturelles de Parcs Canada, notamment celles concernant le respect des valeurs du bâtiment, telles que décrites dans l'Énoncé de valeur patrimoniale d'édifice fédéral du patrimoine.

7.2 Ressources historiques d'importance nationale

Mesures : En cours

- Continuer à protéger les caractéristiques architecturales principales et l'intégrité de la maison et des autres bâtiments.
- Continuer à protéger et à surveiller les ressources archéologiques conformément aux standards les plus rigoureux.
- Continuer à évaluer les ressources archéologiques d'importance nationale pour mieux comprendre et mieux mettre l'histoire du lieu en valeur.
- Continuer à soutenir les efforts du comité Sir John Johnson Manor House qui visent à exploiter un centre-patrimoine à l'intérieur des pièces récemment rénovées dans l'aile ouest du rez-de-chaussée. Les activités qui y sont autorisées sont l'archivage de documents de titres fonciers locaux et la tenue de réunions publiques, d'activités d'éducation patrimoniale et d'activités de financement.
- Continuer à soutenir l'exploitation d'une bibliothèque de succursale dans la partie est du bâtiment, et encourager la bibliothèque et le comité Sir John Johnson Manor House à intégrer leurs programmes lorsque cela est possible.

Mesures à court terme

- Achever les fouilles archéologiques et les recherches historiques et architecturales des valeurs de niveau I de la maison, comme indiqué à la section 6.4 de l'énoncé d'intégrité commémorative du lieu, et annexer à l'énoncé les résultats de ces travaux.
- Surveiller toutes les activités pour s'assurer qu'elles n'ont aucune incidence négative sur les ressources de Niveau I du lieu ou élaborer et mettre en place les mesures d'atténuation requises.

Mesures à long terme

- Dans l'immédiat, il est impossible d'utiliser le deuxième étage pour des raisons de sécurité publique et d'implications financières liées à la restauration. À long terme, cet étage pourrait être rénové, si le projet était approprié à l'intégrité commémorative du lieu et faisable. Le bâtiment au complet doit être surveillé et examiné pour s'assurer que

l'état général des ressources ne se dégrade pas parce que le deuxième étage demeure inutilisé et pour s'assurer que tous les travaux entrepris sont conformes à la politique sur la GRC de Parcs Canada et respectent les valeurs décrites dans l'Énoncé de valeur patrimoniale d'édifice fédéral du patrimoine.

proposées, mentionnons le rétablissement des jardins d'ornement et des jardins potagers, l'achèvement des fouilles archéologiques du site du moulin, la mise au jour et la stabilisation des fondations datant de la période agricole et la collaboration avec les propriétaires des terrains avoisinants pour assurer la préservation du cachet historique du lieu.

7.3 Messages

Mesures : À court terme

- Le travail se poursuivra avec tous les partenaires afin de mettre sur pied un programme global de mise en valeur du patrimoine (voir la section 8.0), lequel se fondera sur les orientations de la stratégie nationale appelée « Engager les Canadiens ». La démarche comportera également l'établissement de liens avec la famille des lieux historiques nationaux.

7.4 Autres valeurs patrimoniales

Mesures : En cours

- En collaboration avec tous les partenaires, continuer à assurer l'interprétation des terrains entourant le lieu historique (c.-à-d. la maison) conformément à l'Étude de conservation des paysages historiques du lieu historique national de la Maison-de-Sir-John-Johnson.

Mesures à court terme

- Protéger et conserver le hangar. Les partenaires peuvent l'utiliser comme structure couverte polyvalente pour l'interprétation (p. ex. expositions), l'entreposage et comme espace de travail.
- Protéger et conserver la glacière. Les partenaires peuvent l'utiliser dans l'interprétation de l'histoire du lieu.

Mesures à long terme

- En collaboration avec tous les partenaires, continuer à remettre en état le paysage entourant la maison pour en préserver le caractère agricole et paisible, et conserver les vestiges de son passé en tant que site du moulin. Cette approche de conservation fait en sorte que les différentes périodes importantes illustrées dans le paysage seront reconnues et mises en valeur. Parmi les initiatives

8.0 Mise en valeur du patrimoine et diffusion externe

« L'esprit de l'endroit » se manifeste de multiples façons, certaines tangibles, d'autres non. À la Maison-de-Sir-John-Johnson, l'esprit de l'endroit prend vie par le biais des activités spéciales et des programmes exploités par le comité Sir John Johnson Manor House, notamment. Pour d'autres, le seul fait de se promener sur le terrain ou dans la maison les imprègne de l'esprit de l'endroit. Cependant, tous les partenaires s'entendent pour dire qu'il faut mettre sur pied un programme de mise en valeur du patrimoine plus vaste en vue d'une exploitation future plus intense. Le programme doit refléter les capacités des partenaires qui exploitent ce lieu et doit être basé sur le marketing et sur des concepts de communication efficaces.

Mesures : À court terme

- Préparer un plan à long terme de mise en valeur du patrimoine grâce aux efforts conjoints du comité Sir John Johnson Manor House, de la bibliothèque et de Parcs Canada. Essentiellement, le plan précisera les résultats attendus du programme, les auditoires cibles, les messages spécifiques à véhiculer, les modes de communication à employer, ainsi que les techniques de mesure du rendement à utiliser pour évaluer le degré de succès du programme. Le plan doit se concentrer sur les communications et le marketing et doit souligner la meilleure façon de mettre en valeur les messages d'importance locale et nationale par le biais d'occasions de partenariats. Le plan considérera des idées et des mesures telles que les suivantes pour améliorer le service à la clientèle et le soutien de la communauté concernant le lieu : élaborer une brochure pour les visites à pied guidées illustrant les diverses périodes d'utilisation du lieu, déplacer la pierre meulière et développer des activités d'apprentissage et d'éducation concernant le patrimoine.

- Par le biais d'efforts de planification et d'un dialogue continu entre les partenaires du lieu et Parcs Canada, se mettre d'accord sur le programme général, les priorités d'exploitation et l'échelle de prestation, compte tenu des ressources disponibles.

- S'assurer que des démarches sont effectuées afin d'établir et de maintenir des rapports entre Parcs Canada, le comité Sir John Johnson Manor House, la bibliothèque et autres pour promouvoir des actions qui assurent l'intégrité commémorative (*voir la section 8.0*) et qui mènent à une exploitation efficace et efficiente du lieu.

Mesures à long terme

- Élaborer des méthodes pour recueillir des données statistiques de base concernant les visiteurs et les activités spéciales (base de données de la clientèle).
- Élaborer une méthode afin d'évaluer la compréhension des messages d'importance locale et nationale par le public.
- Soutenir les moyens d'intégrer ce lieu patrimonial et ses valeurs à la stratégie touristique de Williamstown et des comtés environnants.
- Encourager une plus grande collaboration avec la famille des lieux historiques nationaux pour promouvoir les autres lieux historiques nationaux du Canada dans la région : les Ruines de l'église catholique St. Raphael, la Maison-Inverarden, la Maison-Commemorative-Bethune, la Bataille de la Ferme Crysler et la Maison-MacDonell - Williamson;
- Faire des efforts particuliers pour établir des rapports (p. ex. jumelages) avec la ville de Johnstown, dans la vallée de la Mohawk dans l'État de New York, qui était la terre d'accueil initiale d'un grand nombre de Loyalistes de l'Empire-Uni de la région ainsi que de la famille Johnson.

9.0 Exploitation du lieu

Mesures : En cours

- Continuer à partager les coûts d'exploitation entre Parcs Canada, le comité Sir John Johnson Manor House et la bibliothèque.
- Continuer à intégrer des pratiques et de nouveaux développements technologiques qui résultent en une réduction de la consommation en énergie.
- Continuer à collaborer avec tous les partenaires afin de mettre sur pied une base de ressources humaines et financières plus durable.

Mesures à court terme

- Fournir sur place au public des occasions évidentes de réduire l'utilisation des matières, de les réutiliser et de les recycler.
- Mettre sur pied un programme d'entretien des terrains gérés par Parcs Canada.

10.0 Évaluation environnementale

Conformément à la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCEE) du gouvernement fédéral, Parcs Canada doit évaluer les effets de ses propres projets sur l'environnement naturel, socio-économique et culturel. Étant donné que les plans directeurs peuvent proposer des mesures ou des activités qui risquent d'avoir des conséquences importantes sur l'environnement, une évaluation environnementale doit être effectuée.

Toutes les mesures qui ont des conséquences sur l'environnement sont sujettes à des procédures d'identification, de mesure et de vérification dont le degré varie selon le potentiel d'effets négatifs de ces mesures. Ce ne sont pas tous les effets négatifs potentiels qui peuvent être enrayés au stade du plan directeur; certains doivent être enrayés à un niveau de conception et d'exploitation plus détaillé. Une évaluation environnementale du plan directeur a été faite et on n'a relevé dans les projets tels que décrits dans le plan aucune conséquence environnementale importante. L'évaluation environnementale, effectuée en août 2000 par Kelli E. Saunders, experte-conseil en ressources, peut être consultée en communiquant avec Parcs Canada.

11.0 Mise en œuvre - travailler ensemble

Partenariats et participation de la communauté

Comme on l'a souligné tout au long de ce plan, les partenaires continuent à jouer un rôle fondamental dans l'exploitation et la gestion de ce lieu. Parcs Canada continuera d'entretenir ses relations existantes, en se concentrant sur le comité Sir John Johnson Manor House et la bibliothèque. Il faut miser davantage sur le fait que la Maison-de-Sir-John-Johnson fait partie d'une grande famille de lieux historiques nationaux et de destinations de tourisme patrimonial, et il faut accentuer le rôle des intervenants et multiplier les occasions de partenariats.

Plans d'affaires

Parcs Canada utilise le processus d'établissement du plan d'affaires annuel pour définir les projets spécifiques à entreprendre pour assurer l'intégrité écologique des parcs nationaux et l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux. Le plan directeur donne l'orientation stratégique sur laquelle se fonde le plan d'affaires du lieu historique. Le plan d'affaires précisera quand et comment les stratégies du plan directeur seront mises en œuvre. Il garantira également que les priorités retenues sont fondées sur l'intégrité commémorative, le service à la clientèle, de même que sur l'utilisation judicieuse et efficace des ressources. Le directeur du lieu historique national présente ensuite un rapport sur la mise en œuvre du plan, par le biais du rapport bisannuel sur l'état des aires patrimoniales protégées.

La mise en œuvre des diverses composantes du présent plan dépend de la disponibilité des ressources financières. Les crédits accordés par le gouvernement et les partenariats constituent les principaux moyens de mise en œuvre. Le tableau suivant montre que la plupart des mesures prévues (priorités 1 et 2) seront mises en œuvre dans un horizon de cinq ans à partir des ressources actuelles de l'unité de gestion et des partenariats. Les autres projets ne seront entrepris que si des ressources financières supplémentaires sont disponibles.

La mise en œuvre du présent plan directeur incombe au directeur du lieu historique national de la Maison-de-Sir-John-Johnson. Le tableau suivant décrit les différents projets nécessaires au maintien de l'intégrité commémorative du LHNC. Les catégories des priorités de mise en œuvre sont les suivantes :

1. Le projet ou l'activité revêt une priorité élevée et l'administration dispose du financement et du personnel nécessaires maintenant et dans les années à venir. Le projet ou l'activité est indispensable au maintien de l'intégrité commémorative et à la prestation de services de qualité aux visiteurs, ou il influence grandement des projets futurs qui visent à garantir l'intégrité commémorative.
2. Le projet a des répercussions sur l'intégrité commémorative ou la qualité du service à la clientèle et il doit être réalisé en fonction des résultats de ce qui précède, si des fonds deviennent disponibles grâce aux économies résultant des activités de priorité 1.
3. La mise en œuvre est préférable, mais pas indispensable à l'intégrité commémorative ou à la qualité du service à la clientèle. Les projets doivent être envisagés comme des possibilités, si des fonds sont disponibles.

12.0 Examen du plan directeur

Le plan directeur fait l'objet d'un examen cyclique aux cinq ans pour en assurer la pertinence face aux conditions économiques, aux lois et aux politiques changeantes. L'efficacité de la mise en œuvre du plan, y compris l'état actuel de l'intégrité commémorative et le programme des activités en cours dans le lieu, seront aussi examinés de façon régulière par l'ensemble des partenaires.

Mise en œuvre du plan

Plan directeur

Activité	Priorité de mise en œuvre	Renvoi(s)	Fonds en place pour réaliser l'activité d'ici 5 ans
Continuer à développer le lieu comme centre-patrimoine par le biais de partenariats avec des groupes locaux.	1	7.1	Oui
Analyser les occasions d'assurer la viabilité financière du lieu par le biais de partenariats créatifs.	1	7.1/8.0	Oui
Coopérer davantage avec d'autres partenaires.	1	7.1/8.0	Oui
Veiller à ce que les travaux matériels et les activités ne menacent pas l'intégrité commémorative du lieu.	1	7.1	Oui
Continuer à protéger et à surveiller les ressources archéologiques.	1	7.2	Oui
Continuer à évaluer les ressources archéologiques.	1	7.2	Oui
Continuer à soutenir les efforts du comité qui visent à exploiter un centre-patrimoine.	2	7.2	Non
Continuer à soutenir l'exploitation de la bibliothèque.	2	7.2	Non
Achever les recherches historiques portant sur les valeurs de Niveau 1 de la maison.	1	7.2	Oui
Surveiller toutes les activités pour s'assurer qu'elles n'ont pas d'incidence négative sur les ressources de Niveau 1 du lieu.	1	7.2	Oui
À long terme, rénover le deuxième étage pour qu'il puisse servir, si cela est approprié et faisable.	3	7.2	Non
Le travail se poursuivra avec tous les partenaires afin de mettre sur pied un vaste programme de mise en valeur du patrimoine.	1	7.3/8.0	Oui
En collaboration avec tous les partenaires, continuer à assurer la mise en place, la mise en valeur et la gestion des terrains conformément à l'Étude de conservation des paysages historiques.	2	7.4	Non
Conserver le hangar et l'utiliser comme structure couverte polyvalente.	2	7.4	Oui
Conserver la glacière et l'utiliser dans l'interprétation de l'histoire du lieu.	2	7.4	Non

Continuer à remettre en état le paysage entourant la maison.	2	7.4	Non
Élaborer un outil et des procédures pour recueillir des données statistiques de base concernant les visiteurs et les activités spéciales.	3	8	Non
Élaborer une méthode pour évaluer la compréhension des messages d'importance locale et nationale par le public.	3	8	Non
Soutenir les moyens d'intégrer ce lieu patrimonial à la stratégie touristique de Williamstown et des comtés environnants.	3	8	Non
Encourager une plus grande collaboration avec la famille des lieux historiques nationaux du Canada et avec l'Alliance des lieux historiques nationaux de l'Ontario.	3	8	Non
Accroître les liens avec la ville de Johnstown, New York.	3	8	Non
Continuer à partager les projets d'investissement et les coûts d'exploitation entre Parcs Canada, le comité Sir John Johnson Manor House et la bibliothèque.	1	9	Oui
Continuer à intégrer de nouveaux développements technologiques qui résultent en une réduction de la consommation en énergie.	1	9	Oui
Continuer à collaborer avec tous les partenaires afin de mettre sur pied une base de ressources humaines et financières plus durable.	1	9	Oui
Fournir sur place au public des occasions évidentes de réduire l'utilisation des matières, de les réutiliser et de les recycler.	1	9	Oui
Mettre sur pied un programme d'entretien des terrains.	2	9	Oui

LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DE LA
Maison-de-Sir-John-Johnson

Énoncé d'intégrité commémorative – Annexe A

Table des matières

1.0	Objectifs des lieux historiques nationaux	Annexe 1
2.0	Définition et objet de l'intégrité commémorative	Annexe 1
3.0	Contexte historique	Annexe 2
4.0	Objectif de commémoration	Annexe 2
5.0	Définition d'endroit historique	Annexe 3
6.0	Ressources symbolisant ou représentant l'importance du LHNC de la Maison-de-Sir-John-Johnson	Annexe 3
6.1	Patrimoine bâti	Annexe 3
6.2	Ressources archéologiques	Annexe 4
6.3	Éléments du paysage	Annexe 4
6.4	Indicateurs d'intégrité commémorative pour les ressources culturelles de niveau I	Annexe 4
7.0	Messages d'importance nationale associés au LHNC de la Maison-de-Sir-John-Johnson	Annexe 5
7.1	Messages	Annexe 5
7.2	Indicateurs d'intégrité commémorative pour les messages d'importance nationale	Annexe 5
8.0	Autres valeurs patrimoniales du LHNC de la Maison-de-Sir-John-Johnson	Annexe 5
8.1	Patrimoine bâti	Annexe 5
8.2	Objets historiques	Annexe 6
8.3	Ressources archéologiques	Annexe 6
8.4	Éléments du paysage	Annexe 6
8.5	Messages	Annexe 6
8.6	Indicateurs d'intégrité commémorative pour les autres valeurs patrimoniales	Annexe 7

1.0 Objectifs des lieux historiques nationaux

Le programme des lieux historiques nationaux confère à Parcs Canada les responsabilités suivantes :

- favoriser la connaissance et l'appréciation de l'histoire du Canada grâce à un programme national de commémoration historique;
- assurer l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux administrés par Parcs Canada et à cette fin, les protéger et les mettre en valeur pour le bénéfice, l'éducation et la jouissance des générations actuelles et futures, avec tous les égards que mérite l'héritage précieux et irremplaçable que représentent ces lieux et leurs ressources;
- encourager et appuyer les initiatives visant la protection et la mise en valeur d'endroits d'importance nationale qui ne sont pas administrés par Parcs Canada.

2.0 Définition et objet de l'intégrité commémorative

Un énoncé d'intégrité commémorative permet de décrire l'état et le caractère global d'un lieu historique national. On dit qu'un lieu historique national possède une intégrité commémorative lorsque :

- les ressources qui symbolisent ou représentent son importance ne sont ni endommagées ni menacées;
- les motifs invoqués pour justifier son importance historique nationale sont clairement expliqués au public;
- les valeurs patrimoniales du lieu sont respectées par tous les décideurs et intervenants.

Un énoncé d'intégrité commémorative vise à préciser ce qui suit :

- en quoi réside l'importance nationale du lieu;
- les ressources du lieu qui sont d'importance historique nationale, ce qui en constitue la valeur et ce que devrait en être leur état;
- les ressources du lieu qui renferment d'autres valeurs patrimoniales, ce qui en constitue la valeur et dans quelles conditions on peut considérer qu'elles sont respectées;
- les messages concernant l'importance historique nationale du lieu qui devraient être communiqués au public et la façon dont on évaluera l'efficacité des mesures de communication.

3.0 Contexte historique

En 1776, au début de la Révolution américaine, sir John Johnson abandonna son imposant domaine de la vallée de la Mohawk dans l'État de New York pour venir au Canada. Pendant la guerre, il organisa, fonda et dirigea le King's Royal Regiment de New York, qui participa à de nombreuses escarmouches le long de la frontière. En 1784, il devint responsable de l'établissement, dans la région comprise entre le lac Saint-François et la baie de Quinte, des Loyalistes qui s'étaient enfuis des États-Unis. Il se réserva une parcelle de terre assez importante pour lui-même, dont une partie comprenant le terrain où se trouve aujourd'hui le village de Williamstown.

Sur sa propriété de Williamstown, quelque part entre 1784 et 1792, Johnson bâtit une structure en bois rond à cinq baies d'un étage et demi, située sur une élévation près de la rivière Raisin. Un moulin et une scierie furent construits sur la rivière à la même période. Johnson n'a probablement jamais vécu dans sa maison de Williamstown, mais le moulin et la scierie étaient au cœur de son projet d'établir une communauté à cet endroit. La maison fut habitée par le contremaître du moulin un certain temps, pendant la période où Johnson était propriétaire. Les éléments qui peuvent être associés à cette période comprennent la partie originale de la maison et les anciens emplacements du moulin et de la scierie.

Peu avant 1820, la maison et les terres furent achetées par Hugh McGillis, un commerçant de fourrures à la retraite. Il continua à exploiter le moulin et la scierie et s'adonna à l'agriculture. On lui doit probablement l'agrandissement de la maison du côté ouest. La glacière date probablement de cette époque. En 1849, John McGillis, le neveu de Hugh, devint propriétaire de la maison et y vécut avec sa famille jusqu'en 1872. C'est probablement au cours de cette période que les ajouts de style gothique ont été faits du côté est. John McGillis s'est davantage concentré sur l'exploitation agricole du domaine.

Murdoch McLennan en est devenu propriétaire en 1872, D. R. Robertson en 1897 et Lionel Deveaux en 1938. À la fin du siècle, le moulin et la scierie étaient inutilisés et l'utilisation qu'on faisait des terres était exclusivement agricole. Au début du siècle, il y avait un certain nombre de dépendances sur la propriété, y compris deux granges et un hangar. En 1954, un incendie détruisit les dépendances principales.

De 1956 jusqu'à 1971, le domaine fut occupé par les Sœurs du Sacré-Cœur, qui en étaient également propriétaires. La maison et la propriété sur laquelle elle se trouve ont ensuite été acquises par le gouvernement du Canada. Depuis 1975, la bibliothèque de succursale de Stormont, Dundas et Glengarry à Williamstown est située dans l'aile est, tandis que le reste de la maison demeure inoccupé.

4.0 Objectif de commémoration

L'objectif de commémoration du LHNC de la Maison-de-Sir-John-Johnson souligne ce qui fait l'importance nationale du lieu et est formulé spécifiquement en rapport avec les raisons de l'importance nationale du lieu énoncées dans les recommandations de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada approuvées par le Ministre.

La recommandation de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada (CLMHC), faite en mai 1961, était « que de l'avis de la Commission, cette maison est d'importance historique nationale en raison de son âge, de son association historique et de sa conception architecturale, et que le Ministre prenne des mesures pour sa préservation en tant que lieu historique national. » [Traduction] Le texte de la plaque commémorative vient souligner cet énoncé et se lit comme suit :

Au cœur de cette maison éclectique se trouve l'un des plus anciens bâtiments encore debout en Ontario. La maison, construite ici entre 1784 et 1792, faisait partie des installations d'un moulin que sir John Johnson avait fait bâtir pour encourager les Loyalistes à venir s'établir le long du fleuve Saint-Laurent après la Révolution américaine. La structure originale avec sa façade à cinq baies est construite en billes de bois équarries à la façon des Canadiens français. La maison, avec son agrandissement du côté ouest apporté après 1813 et son aile de style néogothique ajoutée du côté est durant les années 1860, est un excellent exemple de l'évolution d'une architecture vernaculaire à l'époque du Haut-Canada. [Traduction]

L'énoncé d'objectif de commémoration du LHNC de la Maison-de-Sir-John-Johnson est le suivant :

L'importance historique nationale de la Maison-de-Sir-John-Johnson réside dans son association historique avec sir John Johnson, dans le fait qu'elle soit un des plus vieux bâtiments encore debout en Ontario et dans sa conception architecturale.

5.0 Définition d'endroit historique

Durant ses délibérations, la CLMHC s'est penchée uniquement sur la maison, si bien que l'endroit historique commémoré par le lieu historique national de la Maison-de-Sir-John-Johnson est défini par la maison elle-même. La maison est située dans un contexte de paysage rural agricole. Elle a été construite sur une élévation près de la rivière Raisin; cet endroit fut choisi puisqu'il était propice à la construction d'un moulin. La valeur de cet endroit historique tient à son association avec sir John Johnson, particulièrement à cause du rôle qu'il a joué dans la colonisation du Haut-Canada, à l'âge de la maison et à l'expression physique des anciennes techniques de construction du pays.

6.0 Ressources symbolisant ou représentant l'importance du LHNC de la Maison-de-Sir-J.-J.

Les ressources représentatives de l'importance du LHN du Canada de la Maison-de-Sir-John-Johnson sont celles qui sont directement liées à l'importance historique nationale du lieu. La Politique sur la gestion des ressources culturelles les définit comme des ressources culturelles de niveau I. La désignation d'importance historique nationale découle de la recommandation faite au ministre du Patrimoine canadien par la Commission des lieux et monuments historiques du Canada. Les ressources du lieu qui ne sont pas spécifiquement visées par la recommandation de la Commission font l'objet d'une évaluation de leur importance historique nationale en fonction de leur rapport avec l'objectif de commémoration du lieu.

6.1 Patrimoine bâti

Contexte

La maison de sir John Johnson, un exemple de l'évolution de l'architecture domestique vernaculaire, est particulièrement remarquable de par son âge et sa conception architecturale (une combinaison particulière de méthodes de construction et d'éléments stylistiques) et de par son association historique. La partie originale de la structure à cinq baies a été construite entre 1784 et 1792 comme habitation pour le contremaître du moulin de sir John Johnson. Des nombreuses propriétés ayant appartenu à sir John Johnson, c'est le seul bâtiment qui subsiste encore. Sir John Johnson était un commandant loyaliste qui s'est notamment employé à organiser et à promouvoir l'installation de communautés de colons loyalistes dans la région après la Révolution américaine. Parmi les activités d'appui à la colonisation, un moulin a été construit à Williamstown. À l'époque, on construisait des moulins pour attirer et encourager les colons à s'établir dans la région et pour servir de point central à la vie de la communauté. Nombre des premiers colons à s'y établir avaient combattu dans le bataillon qu'avait financé et commandé sir John Johnson durant la guerre. Bien que Johnson n'a probablement jamais vécu dans sa maison de Williamstown, elle était au cœur de son projet d'établir une communauté à cet endroit et lui a appartenu jusqu'en 1819.

Au fil des ans, la maison s'est agrandie pour mieux répondre à sa fonction d'habitation pour propriétaires résidents. Ainsi, vers 1830, deux baies se sont ajoutées du côté ouest, créant

ainsi une structure rectangulaire basse à façade asymétrique. Une aile de deux étages s'est ajoutée du côté ouest vers 1860, construite de façon perpendiculaire aux structures antérieures et dont la principale élévation fait face au nord-est. Il en résulte une structure au volume irrégulier qui constitue un excellent exemple d'une architecture vernaculaire reflétant les techniques de construction des XVIII^e et XIX^e siècles au Canada.

La valeur physique de la maison réside dans son âge, dans la méthode de construction et les matériaux utilisés, dans son volume, dans le savoir-faire dont les ouvriers ont fait preuve et dans la conception, de même que dans l'orientation de l'édifice et son emplacement par rapport aux éléments du paysage environnant. Les éléments suivants sont directement reliés à l'importance nationale :

- preuves physiques du style de construction du XVIII^e siècle de la structure, y compris la technique de construction « pièce sur pièce » qui emploie des billes de pin équarries;
- vestiges de l'agencement original et de la finition inspirés par l'esthétisme du classicisme britannique, p. ex. la façade à cinq baies et le hall central;
- le volume irrégulier de la structure qui a évolué au fil du temps, dans la mesure où il a renforcé le caractère vernaculaire de la maison;
- l'emplacement et l'orientation de la maison - sur une colline, ce qui assure une vue libre de la rivière Raisin.

La valeur associative de la maison réside dans les liens qui existent entre elle et sir John Johnson, particulièrement à cause du rôle qu'il a joué dans la promotion de l'établissement des Loyalistes dans le Haut-Canada. De plus, en tant que seule maison encore debout à lui avoir appartenu, elle a un lien encore plus étroit avec la vie et la carrière de sir John Johnson.

6.2 Ressources archéologiques

Toutes les ressources archéologiques, connues et inconnues, qui peuvent être associées à la période pendant laquelle la maison a appartenu à sir John Johnson et à l'évolution physique de la maison sont désignées ressources de Niveau 1.

Elles comprennent : les éléments archéologiques associés à la construction de la maison, tels que les vestiges de la première aile ouest et la couche brûlée du premier défrichage des terres.

La valeur de ces ressources réside à la fois dans leur association avec la période pendant laquelle sir John Johnson en était le propriétaire et dans les preuves physiques qui sont sur place.

6.3 Éléments du paysage

Comme aucun des éléments du paysage ne peut catégoriquement être associé à la période de sir John Johnson, le lieu ne comprend aucune ressource de paysage de Niveau 1.

6.4 Indicateurs d'intégrité commémorative pour les ressources culturelles de niveau I

Les ressources culturelles qui représentent l'importance du LHN du Canada de la Maison-de-Sir-John-Johnson - la structure même de la maison et les ressources archéologiques de niveau I - ne seront pas endommagées ou menacées dès la mise en place de méthodes de conservation appropriées concernant les ressources culturelles de Niveau 1, conformément aux principes de gestion des ressources culturelles. Ces mesures comprennent notamment les mesures suivantes :

- la méthode de construction, le volume, l'ouvrage et la conception de la maison sont respectés et maintenus;
- l'orientation, l'emplacement de la maison et la vue existante sur la rivière Raisin et de la rivière Raisin sont respectés et maintenus;
- toutes les ressources archéologiques associées à la période pendant laquelle la maison a appartenu à sir John Johnson sont respectées et conservées.

Jusqu'à maintenant, les fouilles sur le terrain et la recherche ont été limitées. Les secteurs où des études et des enquêtes plus poussées sont nécessaires comprennent : enquête historique et architecturale, si nécessaire, pour bien documenter les valeurs de Niveau 1 de la maison; d'autres fouilles archéologiques, au besoin, afin de déterminer les ressources de Niveau 1; inventaires et évaluation de toutes les ressources du lieu afin de déterminer les ressources culturelles de Niveaux 1 et 2 et où réside leur valeur.

7.0 Messages d'importance nationale associés au LHNC de la Maison-de-Sir-John-Johnson

7.1 Messages

L'importance nationale du lieu aura été communiquée avec efficacité si le public comprend que :

- la Maison-de-Sir-John-Johnson est associée à sir John Johnson. Pour comprendre le lien entre le lieu et sir John Johnson, il faut savoir que ce dernier fut un Loyaliste pendant la Révolution américaine qui a joué un rôle important dans la colonisation du Haut-Canada par les Loyalistes après la guerre, et que la maison, le moulin et la scierie bâtis pour sir John Johnson ont servi de point central pour la communauté des colons loyalistes de cette région;
- la partie originale de la structure est un des plus vieux bâtiments encore debout en Ontario;
- la partie originale de la structure est un exemple rare en Ontario de la technique de construction « pièce sur pièce ».

7.2 Indicateurs d'intégrité commémorative pour les messages d'importance nationale

L'objectif d'intégrité commémorative du lieu sera atteint lorsque le grand public aura pu être sensibilisé à la visée commémorative du lieu historique national de la Maison-de-Sir-John-Johnson et que les visiteurs du lieu auront pu comprendre les messages sur l'importance nationale du lieu. Par « sensibilisation » du grand public on entend une connaissance de base qui inclut les principaux faits énoncés ci-dessus. Par « compréhension » du lieu on entend une connaissance encore plus approfondie.

8.0 Autres valeurs patrimoniales du LHNC de la Maison-de-Sir-John-Johnson

Bien que les ressources qui sont directement liées à l'objectif de commémoration de la désignation du LHNC de la Maison-de-Sir-John-Johnson sont considérées comme de la plus grande valeur en tant que ressources culturelles, il existe d'autres ressources et messages qui ont une valeur et qui contribuent au caractère du lieu. La maison de sir John Johnson est un repère pour la communauté locale et a une longue histoire en tant que complexe agricole et industriel. Le moulin et la scierie bâtis en même temps que la maison ont servi de point de repère à la communauté pendant le premier siècle de son développement. Quand on a cessé d'utiliser le moulin et la scierie, les terres et la maison sont demeurées une unité agricole active jusqu'en 1954, année où la maison est devenue un bien de location et que les terres ont été vendues ou louées à des agriculteurs locaux. À cause de l'importance de la maison et des activités qui y étaient associées pour la communauté, et parce que la maison et les terres ont continué à être des unités agricoles actives, toutes les autres ressources et messages qui datent d'avant 1954 sont classés ressources culturelles de Niveau 2. Ces autres valeurs et messages patrimoniaux comprennent ce qui suit :

8.1 Patrimoine bâti

Glacière

La glacière, en pierre et de forme carrée (4,82 m sur 4,82 m), est une petite structure simple avec un toit à deux versants, une porte d'entrée dans l'élévation du mur pignon ouest et dont la fenestration consiste en des baies situées au-dessus de la porte et au milieu de l'élévation des murs de côté. Elle date d'au moins la période pendant laquelle Hugh McGillis était le propriétaire du lieu et est une ressource culturelle de niveau II. Sa valeur réside dans les matériaux, le volume, l'orientation et le lien avec l'évolution du lieu.

Hangar

Une structure utilitaire d'un étage en bois brut de sciage, avec grenier dans le comble du toit à deux versants, le hangar est muni d'une large porte du côté nord. Mesurant 9,25 m sur 12,37 m et reposant sur une dalle de béton, il a un revêtement actuel de bardeaux d'asbestos. De toutes les dépendances datant d'au moins la période pendant laquelle Deveaux était le propriétaire, le hangar est le seul bâtiment à avoir survécu. C'est une ressource culturelle de Niveau 2. Sa valeur réside dans les matériaux, le volume, l'emplacement et le lien avec l'évolution du lieu.

8.2 Objets historiques

Certains objets historiques de niveau II sont associés à différentes étapes de construction de la maison. Il s'agit notamment de divers éléments architecturaux, comme les boiseries, les portes, les ferrures architecturales, les échantillons de peinture et de papier peint et les couronnements de cheminée. Leur valeur réside dans les preuves physiques de l'évolution de la maison que ces objets fournissent.

Il existe une pierre meulière qu'on peut associer à l'étape industrielle de l'occupation du lieu. Enfin, des objets dans le hangar pourraient dater de l'étape agricole de l'occupation du lieu. Ces artefacts seront considérés comme des ressources de Niveau 2 jusqu'à ce que leur association soit clairement établie.

8.3 Ressources archéologiques

Outre les ressources archéologiques reconnues comme de Niveau 2, toutes les ressources archéologiques, connues ou non, qui datent d'avant l'époque pendant laquelle les Sœurs du Sacré-Cœur ont habité la maison pourraient avoir une valeur comme preuves physiques de l'évolution du lieu et de la maison. Pour établir la valeur de ces ressources et en assurer une gestion appropriée, il pourrait être nécessaire de procéder à d'autres fouilles et recherches.

8.4 Éléments du paysage

Certains éléments du paysage qui datent d'avant la période pendant laquelle les Sœurs du Sacré-Cœur ont habité la maison fournissent des preuves physiques de l'évolution du lieu et pourraient être considérés comme des ressources culturelles de Niveau 2. Ces éléments comprennent les rives, les arbres, les allées, les haies, les aires libres et les points de vue depuis la maison et en direction de celle-ci, ainsi que les vestiges des fondations des dépendances détruites par un incendie.

8.5 Messages

Les autres messages patrimoniaux concernant le lieu qui, bien qu'ils ne sont pas directement liés à l'objectif de commémoration, sont d'importance au plan provincial, régional ou local et qui aident à comprendre l'importance du lieu dans l'ensemble sont les suivants :

- l'histoire de la vie et de la carrière de sir John Johnson;

- l'histoire de l'émigration des Loyalistes au Canada, d'où ils venaient et pourquoi ils sont venus ici;
- les liens avec d'autres lieux qui peuvent être associés à sir John Johnson;
- que la maison de sir John Johnson est le seul bâtiment ayant appartenu à sir John Johnson qui soit encore debout;
- qu'après la période de colonisation, un grand nombre de commerçants de fourrures de la Compagnie du Nord-Ouest sont venus prendre leur retraite dans cette région; Hugh McGillis, John McDonald, Duncan Cameron, John McGillvray et Angus Bethune ont tous vécu dans la région;
- l'importance des premiers propriétaires de la maison de sir John Johnson pour la communauté - sir John Johnson lui-même a fait don des terres pour les fêtes foraines; Hugh McGillis a été le premier « propriétaire de Williamstown » et il a fait don du terrain de l'église St. Mary's et de la partie originale du cimetière;
- que la maison est un excellent exemple de l'évolution d'une architecture vernaculaire reflétant les techniques de construction et les tendances typiques du XIX^e siècle en Ontario;
- que la maison a longtemps constitué un repère dans le village et la région et est connue en anglais comme The Manor House - appellation qui date de l'époque de Hugh McGillis;
- qu'il y a relativement peu d'intrusions modernes dans le paysage culturel;
- que la Maison-de-Sir-John-Johnson fait partie de la famille des lieux historiques nationaux;
- que la communauté a joué un rôle important dans la protection du « sentiment d'appartenance à l'endroit » à Williamstown et dans la préservation d'autres endroits historiques locaux tels que la Maison-de-Bethune-Thompson, les églises St. Mary's et St. Andrew's et le musée des gens de la Compagnie du Nord-Ouest et des Loyalistes;
- que le gouvernement de l'Ontario a désigné l'emplacement du moulin et de la scierie d'importance historique provinciale.

8.6 Indicateurs d'intégrité commémorative pour les autres valeurs patrimoniales

On estimera que les autres valeurs patrimoniales du lieu sont préservées par tous ceux dont les décisions ou les actions pourraient affecter le lieu si :

- les visiteurs du lieu ont l'occasion de connaître le programme de commémoration de l'histoire du Canada de Parcs Canada;
- toutes les ressources culturelles sont gérées conformément à la Politique sur la GRC de Parcs Canada, et la pertinence des interventions au lieu proposées est examinée selon la Politique sur la GRC;
- tous ceux dont les actions pourraient affecter le lieu reconnaissent les effets potentiels de ces actions, et que tous les efforts sont faits pour en venir à un accord avec eux afin de respecter les valeurs historiques du lieu;
- l'emplacement, le volume et les matériaux faisant partie du patrimoine bâti de Niveau 2 sont respectés, et que des recherches plus poussées sont faites, au besoin, afin de mieux comprendre le rôle et la relation des bâtiments avec le lieu;
- des fouilles archéologiques plus poussées ont été faites, si nécessaire, afin d'identifier et de gérer les ressources archéologiques de façon appropriée;
- les preuves de l'évolution de la maison et du lieu présentes dans les éléments du paysage sont respectées et préservées;
- les partenaires qui s'occupent du lieu et de son exploitation participent pleinement à la planification de l'avenir du lieu;
- Parcs Canada travaille avec des propriétaires privés de ressources patrimoniales afin d'assurer que tous deux bénéficient de ces ressources, à la fois individuellement et en tant qu'assemblage interrelié, et pour assurer la cohérence de l'utilisation des terrains de la région;
- l'esprit de l'endroit (c'est-à-dire le lieu rural entouré de terres agricoles et bordé par une rivière, avec relativement peu d'intrusions de la modernité) est préservé et protégé;
- les points de vue de la maison et à partir de cette dernière sont respectés et préservés;
- les messages d'importance nationale ne sont pas éclipsés par les messages de Niveau 2.